



Entretien préalable licenciement retards repetes

Par **JUSTIER**, le **02/06/2009** à **15:08**

Bonjour,

Mon fils a reçu vendredi dernier (lettre remise en main propre contre décharge) une convocation à un entretien préalable pour un éventuel licenciement pour retards répétés. Il a déjà eu 2 avertissements pour cette même faute mais depuis il arrive pratiquement à l'heure (plus de 50 kms de trajet). Mais, je reconnais que de ce côté là, il est en tort. Sur ce courrier, il n'est indiqué ni l'heure, ni le lieu du RV dans la Société. Sa patronne lui a dit verbalement qu'il venait à l'heure qu'il voulait puisqu'il a une mise à pied à titre conservatoire. De plus, le courrier est à la mauvaise adresse et les lieux où il peut se renseigner sont donc également erronés. Par contre, ses bulletins de salaire sont à la bonne adresse. Il arrive effectivement en retard mais le midi, il l'oblige à prendre qu'une heure pour déjeuner alors qu'il a plus de 2 H de coupures mais il faut qu'il fasse les livraisons et ces heures là ne sont pas payées. Il a également un collègue qui arrive tous les jours en retard mais la patronne lui accorde volontiers ????. Il n'y a pas préjudice pour la Société car le matin il part en même temps que ces collègues pour les livraisons donc les clients ne sont pas lésés. En 3 ans, il a manqué 1 semaine pour maladie.

De plus, depuis quelques mois, il n'a plus de prime d'assiduité, de prime de véhicule (ses autres collègues ont tous une voiture de Sté sauf lui car elle trouve qu'il habite trop loin). Sa patronne lui a dit que toutes ces primes étaient incluses dans les heures supplémentaires notifiées sur le bulletin de salaire soit 18 H par mois. Ca fait léger en H supplémentaires payées et travaillées. Donc, vendredi il va se rendre à cette convocation avec un représentant syndical (liste prise en mairie).

Ma question est : comment doit il se comporter lors de cet entretien avec toutes ces irrégularités et a t'il des droits et si oui quand les faire valoir.

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bien cordialement
MP JUSTIER